

Liberté  
Égalité  
Fraternité  
—  
Travail  
Solidarité  
Justice

# Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

Bien penser  
Bien dire  
Bien faire  
—  
Vérité  
Lumière  
Humanité

## ABONNEMENTS

Six mois..... 4 fr. 50 — Un an..... 6 fr.  
Étranger..... Le port en sus  
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.  
Adressez les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur, Belle, rue Ferrandière, 52

## RÉDACTION & ADMINISTRATION

Addresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52  
— LYON —  
Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous les bureaux de poste de France et de Belgique

## ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal  
52, Rue Ferrandière, 52  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

## SOMMAIRE

Un arrêté cassé. — Esprit des morts et des vivants. — Une Ligue à Rome. — Fête Maçonnique. — La huitième aux Paysans. — Un saint complaisant. — Persécutions catholiques. — La Franc-Maçonnerie. — Variétés. — L'Église catholique. — De Théâtre en Théâtre.  
Feuilletons : Le Mariage d'un Franc-Maçon. — Société de Jésus.

## UN ARRÊTÉ CASSÉ

L'arrêté de M. Mortillet a été cassé ; nous ne nous en étonnons point. La mesure d'épuration administrative, que le maire de Saint-Germain indiquait comme absolument nécessaire, ne devrait pas prendre la forme officielle qu'il lui avait donnée. Elle n'en paraît pas moins fort sage en principe, sinon en la forme.

En vain, on invoquera la liberté du père de famille, on n'empêchera pas que, lorsque cette liberté s'exerce en prenant parti contre le gouvernement, dans une lutte aussi passionnée que celle dont la loi du 28 mars est le prétexte de la part des réactionnaires, il soit contraire à la plus vulgaire logique d'introduire dans les administrations républicaines des adversaires des institutions de la République.

Le *Temps*, qui avait voulu faire de l'esprit avec une légèreté dont il n'a pas assez l'habitude, vient de recevoir de M. de Mortillet la réponse suivante :

Monsieur le Directeur,  
Comme premier Paris, le *Temps* daté du 26 septembre contient un excellent article sur le « développement occulte de la propagande cléricale » en Italie. Il y est dit : « Les progrès faits par les congrégations dans le domaine de l'instruction primaire ne sont pas moins inquiétants. »

Le développement occulte de la propagande cléricale a donné en Belgique le pouvoir au parti catholique. Cette propagande, se déversant en France, a amené l'élection des cléricaux dans nombre de départements du Nord et de l'Ouest.

En France comme en Italie, cette propagande incessante cherche à regagner du terrain « dans le domaine de l'instruction primaire. » C'est ce qui m'a décidé à prendre l'arrêté qui a été blâmé par le *Temps*. La preuve que je touchais juste, c'est que tous les journaux cléricaux, sans aucune exception, ont crié comme des écorchés vifs.

Mais l'article 4 de la loi sur l'instruction primaire, dit-on, garantit la liberté du père de famille, qui peut choisir l'école qui lui plaît.

Très bien ! Seulement, comme personne n'est obligé d'être ou de rester employé municipal, mon arrêté n'atteint en rien la liberté du père de famille. Si ce père de famille trouve les écoles municipales mauvaises, qu'il ne serve pas la municipalité qui soutient et développe de mauvaises écoles. Il est libre de s'en aller. Le faire est même de sa part un acte de délicatesse.

Mon arrêté a été cassé, je m'incline tout en le regrettant. J'aurais préféré une saine et utile épuration. On en sentira bientôt la nécessité en France comme en Italie.

Veuillez, je vous prie, Monsieur le directeur, publier cette explication en réponse à ce que vous avez dit de mon arrêté, qui, comme vous le voyez, n'est pas si étrange et si cocasse qu'il vous avait paru tout d'abord.

Agrérez, etc.

G. DE MORTILLET.

Et, en réponse à cette lettre, le *Temps* répond en faisant un nouvel effort pour être gouailleur.

C'est un peu le raisonnement de nous ne savons plus quel gouvernement de vaudeville, qui avait ainsi rédigé une loi sur la presse :

Article premier. — La presse est libre.

Art. 2. — Tout citoyen qui se permettra de faire un journal sera fusillé dans les vingt-quatre heures.

Et les défenseurs de cette législation disaient, à la manière de M. de Mortillet : Personne n'est obligé d'être ou de rester journaliste.

Le raisonnement, d'un genre plaisant, qu'emploie le *Temps*, ne nous étonne pas ; c'est un de ces journaux, prétendus républicains, qui apportent souvent un appoint aux réactionnaires.

Il nous rappelle le fameux sabre de M. Prud'homme, qui servait à défendre les institutions et, au besoin, à les combattre.

Il est, en politique comme en relations d'amitié, des gens doués d'une si belle impartialité qu'ils ne laissent jamais échapper une occasion de frapper les premiers, sur leurs amis ou leurs alliés, pour démontrer au mieux leur indépendance.

Au scrutin de ballottage, le *Temps* avait appuyé la liste radicale sur laquelle figurait M. de Mortillet ; aujourd'hui, le même journal attaque l'honorable maire, député de Seine-et-Oise. C'est bien le sabre de M. Prud'homme.

## ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

On s'égare toujours lorsque l'on s'efforce de considérer la richesse abstraitement.

SIMONDI.

Que chacun accepte selon son courage sa part d'études et de recherches, et que le but final soit toujours d'atteindre à ce souverain bien, la vérité.

BUFFON.

Oh ! que la terre serait heureuse et que le genre humain avancerait rapidement dans la voie où il ne doit s'arrêter jamais, si le droit était respecté toujours et le devoir toujours accompli.

LAMENNAIS.

La raison, le jugement viennent lentement ; les préjugés accourent en foule.

J.-J. ROUSSEAU.

La science accroît incessamment la puissance de l'homme.

LAMENNAIS.

L'imagination populaire accueille les bruits les plus étranges.

THIERS.

## Une Ligue à Rome

L'*Univers* frémit : un de ses correspondants particuliers lui écrit, en effet, de Rome, pour lui faire part d'épouvantables et nouvelles révélations.

Un homme qui connaît bien la Franc-Maçonnerie, nous disait : « Si vous saviez ce qu'elle peut, et si vous saviez la haine qu'elle vous porte, vous frémiriez d'épouvante ! Les empereurs romains n'entendaient rien à leur métier de persécuteurs. Ce n'est pas à coups de hache qu'on tue une religion : on coupe une tête et il en repousse mille. Pour la tuer, il faut l'empoisonner : donnez-lui des membres pourris, et elle est morte. »

Ce qu'il y a de remarquable et de particulièrement amusant, chez les disciples de Loyola, c'est la prétention qu'ils affichent depuis quelque temps de faire passer la Franc-Maçonnerie pour une école de corruption.

Dans le *Secret de la Franc-Maçonnerie*, édité par les soins de la Société de Saint-Augustin, à Lille, un auteur aussi agréable que véridique, M. Fava, évêque de Grenoble, n'hésite pas à déclarer que les francs-maçons arborent, dans leurs réunions, un costume rappelant celui du premier homme. La presse catholique suit aujourd'hui docilement le mouvement et, sans donner autant de preuves d'imagination que le brillant folliculaire que nous venons de citer, elle n'en fait pas moins le possible pour ne point trop rester en arrière de cet éclatant chef de file.

Ce qui nous épouvante, poursuit l'*Univers*, ce n'est pas la crainte de voir périr l'Église du Christ : ni la hache, ni le poison n'ont de prise sur elle. Mais, si l'on ne peut pas pourrir l'Église, on peut pourrir et tuer les peuples.

Personne aujourd'hui n'en doute : c'est à cette triste besogne que travaillent nos ennemis.

Après ce mélancolique tableau, l'organe d'une secte condamnée par trois papes et chassée par tous les rois de l'Europe, comme immorale et convaincue des plus honteux forfaits, ne pouvait se déclarer satisfait ; il a cherché, et Dieu aidant, il

a trouvé enfin le remède efficace avec la manière de s'en servir.

Plusieurs fois déjà le Souverain-Pontife, ému du péril que courent les sociétés modernes, a élevé la voix pour signaler le danger. Beaucoup n'ont pas voulu entendre. Mais les vrais catholiques ont, eux du moins, compris cette voix. Nous nous sommes remués, nous avons combattu, et cependant il semble que, jusqu'à présent, nous n'ayons pas trouvé le vrai moyen de vaincre.

Il y a une chose que les catholiques ne devraient jamais oublier : c'est qu'entre leurs mains Dieu a mis pour les causes difficiles une arme toute-puissante. Dieu n'a assuré le succès ni au courage, ni au génie, mais il l'a promis à l'homme qui prie.

Réunir le plus grand nombre d'hommes possible sans distinction de peuple, pour l'opposer à l'armée maçonnique qui n'a pas de frontière, en former une archiconfrérie immense, ayant pour patron le patron de l'Église universelle, saint Joseph ; lui mettre en main le chapelet et inviter les associés à tourner, le mercredi de chaque semaine, les yeux vers cette Rome d'où part la vie pour le monde catholique, pour faire monter ensemble vers Dieu les mêmes prières : voilà le but que Dieu, il y a quelques mois à peine, inspirait à un pieux personnage romain de réaliser.

Nous voulions bien lutter, mais après l'exposé de ce plan véritablement génial, nous avouons ne le pouvoir plus ; que faire, en effet, contre des hommes qui ont ainsi dans leur manche le patron de la grande Église universelle.

Voilà maintenant que saint Joseph va se mettre de leur côté ! Il y a des gens qui ont toutes les chances !

## FÊTE MAÇONNIQUE

Dimanche dernier, la L. *Fraternité et Progrès* de l'O. de Vaise célébrait sa fête annuelle.

Nous avons rarement assisté à une aussi belle fête. Plus de cinq cents dames et enfants et un aussi grand nombre de maçons se pressaient dans le temple trop petit pour les contenir tous.

Plusieurs Loges de notre ville avaient envoyé leurs bannières. Des délégations des L. de Valence, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Bourg, Belleville, Saint-Sorlin, Villefranche, Villeurbanne, Belley, etc., apportaient à la L. de Vaise un témoignage de solidarité.

La fête a commencé par la cérémonie si touchante de l'adoption maçonnique. Le F. Guillaumeou, député du Rhône, présidait, assisté du F. Camille Dreyfus, député de la Seine.

Nous voudrions pouvoir décrire cette cérémonie dans ses détails, et montrer comment la Maçonnerie comprend les devoirs de la société envers l'enfance, nous voudrions pouvoir montrer quel puissant et salutaire enseignement reçoit l'enfant dans cette circonstance. Quel parallèle nous pourrions établir entre les cérémonies du culte catholique et celles de la Franc-Maçonnerie, et comme il serait peu à l'avantage du premier !

Feuilleton du "FRANC-MAÇON" 50

## LE MARIAGE

D'UN FRANC-MAÇON

(Suite)

On prend le tramway de la Guillotière, on va jusqu'au bout, on fait quelques pas en prenant un petit raidillon, on tourne à droite et l'on arrive devant une grande porte en serrurerie, percée au milieu d'un mur interminable ; nous sommes arrivés à l'asile départemental des aliénés du Rhône, nous sommes à Bron.

On entre ; c'est une vaste allée de massifs de plantes vertes. De chaque côté s'élèvent quelques petites maisons coquettes, perdues dans les arbustes ; au fond, la chapelle. C'est là que commence véritablement l'asile. De chaque côté de la

chapelle, une grille fermée s'ouvre sur une enfilade de cours, de bâtiments, de préaux et de corridors. À droite, c'est la section des hommes ; à gauche, celle des femmes.

Quel tableau ! quel horrible et navrant spectacle que celui de la pauvre humanité privée de ce flambeau lumineux qui se nomme la raison.

La section des femmes, à Bron, est divisée en plusieurs sous-divisions. On ne s'est pas attaché à parquer les folles en isolant dans les mêmes divisions les malades affectées des mêmes manies. On s'est contenté de placer ensemble les folles manifestant leur folie avec une intensité à peu près semblable. Les malades tranquilles, douces, qui n'ont que de rares accès, ou dont les accès ne sont ni violents ni dangereux, forment la première division.

Quant vous pénétrez parmi elles, vous les voyez tranquillement occupées à quelques travaux d'aiguille en compagnie de leurs surveillantes. Elles sont dans une grande salle, très propre, très claire, dont le mobilier est formé par des tables et des bancs de bois de noyer. Vêtues uniformément avec leur robe de bure grise, leur fichu et leur bonnet blanc, elles regardent les visiteurs avec l'air surnois d'animaux pris dans un piège ; mais elles se remettent vite au travail et seul quelque rire aigu, isolé, qui parfois devient contagieux, indique que l'on n'est pas dans une salle d'atelier mais bien dans une section de

folles. La propreté la plus scrupuleuse, la plus minutieuse règne d'ailleurs dans cette division. Chaque malade a son assiette, son couvert, son gobelet, disposés dans une office voisine. Les dortoirs sont au-dessus, au premier étage. Là encore, il faut admirer un ordre merveilleux ; vous y voyez même quelques recherches. Avec des morceaux de drap régulièrement découpés et cousus ensemble, de façon à former des dessins d'assez bon goût, on a fait des tapis courant d'une extrémité à l'autre du dortoir. Ce sont les folles qui ont exécuté cela dans leurs créations ; car elles travaillent, celles-là, et elles gagnent de l'argent, bien peu, mais encore assez pour amasser un petit pécule qui leur sert ensuite à se procurer des douceurs très recherchées. La première, c'est un édrédon. Il faut des années et des mois de travail pour gagner le bienheureux édrédon, qui est aussi bien un objet de vanité qu'un objet d'utilité, et cependant, il fait froid, l'hiver, à Bron !

Mais quelle joie pour ces pauvres créatures, quand elles voient s'enfler orgueilleusement sur leur lit blanc, la chaude enveloppe de duvet ! L'édrédon acheté, la surveillante leur délivre des objets de toilette, la coquette persiste longtemps chez les aliénées ; des ustensiles à l'usage des femmes, de la lingerie, de la mercerie, bref, chacune a son petit avoir, son petit mobilier de poche et cette seule occupation du « mien et du tien » suffit à rendre ces pauvres filles intéressées et

heureuses. Elles sont rares celles qui guérissent. La folie est une maladie terrible, qui pose une main implacable sur les neuf dixièmes des malheureux qu'elle touche. Une folle se rétablit sur dix. C'est la moyenne observée. Les autres suivent progressivement la lente décadence morale qui conduit à la mort. Tant qu'elles sont inoffensives, propres, tant qu'elles ne délirent que sur quelques points, on les garde dans la première division, si leur état s'aggrave, elles passent à la seconde.

Vous entrez, il y a encore de la propreté, il y a moins d'ordre, il y a encore beaucoup moins de travail, les regards sont plus étranges les allures plus libres, vous êtes en présence de malades dont la manie est devenue l'hôte habituel. Ce sont des silences farouches, des contemplations exualées que rien ne peut distraire, ce sont des exérations nerveuses absolument déréglées. On est entouré de femmes qui se prétendent enfermées par injustice, qui vous racontent leur histoire, qui vous prient d'intercéder pour elles auprès du directeur, du procureur de la République, il joue un grand rôle le procureur de la République. Ces discours, ces raisonnements ont quelque suite et ne craquent que par quelques fissures de l'esprit, mais on sent qu'il suffira d'un peu d'animation ou de colère pour que ces « causeuses » deviennent des « agitées. »

(A suivre)

## LA HUITIÈME AU PAYSAN

L'adoption des jeunes enfants, conduite avec beaucoup de tact par notre F. Guillaume, fut immédiatement suivie d'une fort belle allocution du F. Terver.

Le F. Camille Dreyfus prend ensuite la parole. Dans un discours fréquemment interrompu par les applaudissements, l'orateur fait l'histoire de la « libre pensée », dont le développement est si intimement lié à celui de la Franc-Maçonnerie.

Quand nous nous réunissons dans nos Loges, ce n'est pas seulement pour entendre l'énonciation de formules symboliques, c'est pour un travail utile et fécond.

Cependant, ces formules symboliques ne sont point vaines, car elles nous rappellent à chaque instant et les diverses phases de la vie et l'histoire de notre institution.

Dans les épreuves qui accompagnent les réceptions au premier degré, nous avons symbolisé les luttes de la vie, les épreuves morales qui assaillent l'homme; mais elles nous rappellent aussi cette époque où nos pères étaient obligés de se cacher pour travailler à l'affranchissement de l'humanité.

Les épreuves au second degré nous montrent l'homme dépouillé de ses vices et de ses passions, travaillant au bonheur de l'humanité, s'élevant sans cesse et créant l'immortalité dans l'avenir. Au troisième degré, nous rendons hommage à l'homme de génie souvent calomnié et méconnu de ses contemporains, mais que la postérité vénère comme nous vénérons Hiram.

C'est l'histoire de la libre-pensée à travers le monde que nous symbolisons; de cette libre-pensée que nous fêtons en fêtant le centenaire de la Révolution française, et dont nous pourrions marquer les étapes successives.

Nous la trouvons avec Rabelais stigmatisant avec la foudre de son éloquence et sa verve gauloise ce qui était les vices et les crimes de l'Eglise catholique.

Nous la trouvons avec Voltaire à la honte du bûcher de Calas; avec Paul-Louis Courier, rappelant, dans ses immortels écrits, ces soldats qui se numérotaient par la gauche pour aller à confesse, conduits par des colonels qui n'avaient été à la messe qu'en Angleterre. Veillons sur le dépôt sacré que nous ont confié les glorieux martyrs de la liberté.

En 1789, nos pères ont conquis l'indépendance de la personne civile; 1848 nous a donné l'égalité politique, il nous reste à conquérir l'égalité sociale, qui fera que chacun aura, selon ses besoins et son travail, le capital et le travail, entre le travail qui ne peut se passer du capital et le capital qui ne peut rien sans le travail.

Travaillons à cette œuvre, et si nous succombons à la tâche, nous aurons laissé derrière nous l'immortalité de la vérité, l'immortalité du devoir.

La conférence terminée, un concert des plus attrayants a eu lieu, après quoi une superbe tombola ne comprenant pas moins de quatre cents lots, dont un grand nombre de beaucoup de valeur, a été tirée dans les jardins du café Poncet.

A six heures et demie, un banquet de quatre cents couverts, très bien ordonné par M. Barbe, a eu lieu à la Demi-Lune, hôtel du Levant.

Deux cents dames, en fraîches toilettes, donnaient à la salle du festin l'aspect le plus gracieux.

Au dessert, le F. Guillaume, député du Rhône, ouvre la période des toasts et discours, en portant la première santé à M. Grévy, président de la République française; ce toast a été couvert par les applaudissements enthousiastes de toute l'assistance.

Le F. Guillaume boit ensuite à la République universelle et à tous les francs-maçons du globe, et aux républicains du monde entier. (Applaudissements répétés.) Puis il donne la parole au F. Dreyfus, député de la Seine.

## Discours du F. Camille Dreyfus

Le F. Dreyfus dit tout d'abord qu'il est heureux de pouvoir affirmer que la plus fraternelle union existe entre les députations de Paris et celle des départements, malgré les manœuvres ayant pour but de creuser un infranchissable abîme entre eux. Cette union est plus parfaite encore entre les députés de Lyon et de Paris, car dans ces deux grandes cités on n'a pas oublié l'époque où Paris, choisissant le Lyonnais Barodet pour le représenter et où Lyon nommait le Parisien Ranc, son député.

« C'est en vain, ajoute l'orateur, que l'on cherche à nous diviser par des épithètes; c'est en pure perte que l'on appelle les uns progressistes, radicaux, socialistes, etc.; au fond, le programme qu'il s'agit de réaliser est le même pour tous, c'est celui de 1849, dont les principaux articles sont restés jusqu'à ce jour à l'état de vœu.

« Nous avons la liberté de la presse, la liberté de réunion; un pas immense a été fait dans la voie de la liberté municipale; il nous reste à faire une armée nationale qui sera une sécurité pour la patrie, sans être un danger pour la liberté.

« Il faut établir la liberté d'association et prononcer la séparation des Eglises et de l'Etat, en ayant soin de faire ce qu'ont fait les monarchies italiennes et brésiliennes, c'est-à-dire rapporter à la nation les biens indûment acquis.

« Il faut aussi une meilleure répartition des impôts, diminuer les charges publiques; il faut enfin, et c'est le premier devoir d'un ministère républicain, faire sortir des rangs des fonctionnaires salariés par le gouvernement ceux qui luttent ouvertement contre la République.

« Voilà, dit en terminant l'orateur, une partie de la tâche qui s'impose aux députés républicains de la nation, et pour cela, point n'est besoin d'épithètes, mais il suffit seulement d'être un fils de la Révolution. (Applaudissements prolongés.)

Un de nos collaborateurs a pris la parole pour remercier la L. Fraternité-Progress au nom des FF. visiteurs et au nom du journal le Franc-Maçon.

Il remercie nos FF. Guillaume et Dreyfus du dévouement avec lequel ils servent la Franc-Maçonnerie et la démocratie.

A la fin du banquet, et pendant la première partie du bal, un magnifique feu d'artifice a été tiré.

Cette belle fête maçonnique et de famille s'est prolongée fort tard dans la soirée, puis chacun s'est retiré emportant le plus charmant et le meilleur souvenir de cette belle journée.

Il est toujours intéressant de s'occuper des écoles et de l'enseignement qu'y reçoivent nos enfants; c'est, d'ailleurs, pour tout bon républicain un devoir de premier ordre de s'intéresser à l'instruction du peuple. Il me semble donc utile de vous parler encore de nos instituteurs.

Je vous ai fait faire leur connaissance intime, je vous ai montré leurs chefs, MM. les inspecteurs et, si vous avez bien saisi, vous avez reconnu la source du mal. Pour être logique et conséquent avec moi-même, je dois vous indiquer le remède. Il est bien entendu que je n'ai en vue que l'intérêt général et que j'espère toujours voir se réaliser par l'école et le développement persistant de l'instruction, les plus grandes réformes sociales, que je réclame dans l'intérêt de tous. Entrant cobli, que doit être l'instituteur?

L'Eglise, mieux que le gouvernement actuel de la République, a toujours compris que l'homme, pour exercer une influence réelle sur ses concitoyens, doit leur être présenté à un âge où le caractère s'affermi et où ses idées prennent corps dans l'esprit; elle n'a, dans cette intention, confié aucun ministère à ses prêtres avant leur vingt-cinquième année. La République, au contraire, après avoir répété sur tous les tons, par la bouche de ses ministres, que l'instituteur peut seul relever le niveau moral du pays, qu'il a la mission délicate de faire des hommes pour la société nouvelle, confie cette lourde et difficile charge à des jeunes gens de dix-huit ans. Comment peuvent-ils travailler efficacement à l'éducation démocratique, si eux-mêmes ne possèdent que des idées confuses, s'ils ne sont pas formés pour la vie pratique, s'ils n'ont pas encore même entrevu les côtés pénibles de la lutte pour l'existence. Ils ne peuvent devenir de ces vrais et fermes éducateurs, de ces républicains austères faisant abstraction des personnes pour ne reconnaître et défendre que les principes; ils n'atteindront, sauf de rares exceptions, que leurs devanciers, dont la plupart savent si bien s'accommoder de tous les régimes.

Il y a cependant à considérer l'instituteur sous un double point de vue: l'éducateur et le professeur. C'est sur l'éducateur que nous devrions pouvoir le plus compter pour la transformation de la société. Si l'instituteur est intelligent, posé, énergique, s'il s'est fait une idée exacte de ses devoirs sociaux, il saura, même sous le régime actuel, étendre son influence en dehors de l'école. Je sais qu'on me répondra: « On nous défend de sortir de l'école. » Mais que peut faire cette défense quand il s'agit de remplir un devoir social et humanitaire!

L'Eglise est l'école du dogme, de la soumission irréflective; des croyances non raisonnées, de l'erreur; l'école est le temple de la science, du libre examen, de la culture intellectuelle, de la vérité. Mais l'Eglise exerce une action incessante; elle prend l'homme à sa naissance et le garde sous sa tutelle jusqu'à la mort. L'école prend l'enfant vers la sixième année et l'abandonne à lui-même et à toutes les influences extérieures dès l'âge de treize ans, c'est-à-dire juste au moment où il pourrait profiter de l'enseignement du maître. A partir de cet âge, la majorité des enfants rentrent dans le chaos où les enfonceront de plus en plus les enseignements du prêtre.

J'ai toujours cru que la République a, par l'école et l'instituteur, à l'égard des classes pauvres, un devoir très étendu qui doit s'exercer pendant toute l'existence. Il est aujourd'hui logiquement démontré que toutes les religions sont incompatibles avec la science et le progrès. Parties la plupart d'un principe de pure morale, elles sont devenues peu à peu, sous l'influence de leurs chefs, des moyens de domination allant jusqu'à s'identifier avec une certaine forme de gouvernement, la monarchie absolue. Or, vous le savez, la monarchie absolue est depuis longtemps condamnée; il suffit d'ailleurs de se poser cette simple question pour reconnaître que cette forme de gouvernement est la plus cruelle exploitation des hommes par l'homme: la France et les Français peuvent-ils être considérés comme la propriété légitime et de droit divin d'un seul homme? Qui aurait l'esprit assez borné pour répondre oui?

Si donc l'enseignement religieux a fait son temps parce que l'erreur y subsiste, l'Etat n'est-il pas tenu, par devoir, de faire donner au peuple l'enseignement de la morale pure et indépendante? Attendra-t-on que les religions aient tout à fait disparu et que les masses populaires soient arrivées à un tel degré de perversion qu'aucun enseignement ne puisse plus exercer sur leur esprit le moindre effet?

On se plaint beaucoup de nos mœurs d'aujourd'hui; elles ne s'amélioreront pas si l'état de choses actuel subsiste; l'Eglise est seule maîtresse du peuple et son enseignement pernicieux le démoralise sans rencontrer le moindre obstacle, sans qu'il s'établisse nulle part un contre-poids moral des erreurs qu'elle propage.

Le peuple ne peut vivre constamment livré à lui-même et à ses seules inspirations; il lui faut un enseignement quelconque et, à défaut d'autre, il accepte celui du curé qui, du reste, se donne avec un certain appareil, bien fait pour vous tromper, malheureux paysans! Que voulez-vous? le sucre ou le miel sont encore ce qu'il y a de mieux pour faire prendre le poison.

Je voudrais donc voir dans chaque village, pour enrayer l'action funeste du curé, l'instituteur jouer un rôle tout à fait humanitaire et social, et enseigner la vérité au père comme il l'enseigne au fils. Loin de moi la pensée d'en faire un sectaire et de le faire descendre dans l'arène politique; je demande seulement que le représentant de la vérité soit posé en opposition constante au représentant de l'erreur.

L'idée de placer directement l'instituteur en face du curé ne m'appartient pas; elle est exprimée tout entière dans l'article 4 d'un décret du Comité du Salut public (30 mai 1793): « Les instituteurs seront chargés de faire aux citoyens de tout âge, de l'un et l'autre sexe, des lectures et des instructions une fois par semaine.

Voilà, il me semble bien défini, le rôle de l'instituteur: il doit enseigner à tous les devoirs et les droits. Mais pour cela, il faut qu'il soit bien préparé à ce rôle délicat; il faut qu'il arrive dans vos campagnes formé pour remplir ses fonctions civilisatrices, comme le prêtre se présente armé de pied en cape, pour exercer sur vous sa pression hypocrite et de destruction sociale.

(A suivre.)

## UN SAINT COMPLAISANT

Ce saint complaisant, il ne le faut point chercher de ce côté-ci des Alpes, mais de l'autre, dit le Voltairien.

Car, en France, tout ce qui a trait à la religion est morose, cassant, rébarbatif, et cela depuis la mort de Rabelais et de l'abbé Bridaine. Notre bon Dieu n'est pour nous qu'un père Duchêne éternel, tonnant et tempêtant sans trêve — même la trêve de Dieu — par l'organe des petites feuilles religieuses et par l'intermédiaire de ses ministres sans porte-feuille; nos saints, même ceux qu'on a crus jadis populaires n'ont pas la moindre condescendance, et de miracles ne font mie; tout au plus quelque vierge — par-ci, par-là — fait-elle parler d'elle encore, mais pour exploiter des eaux et se faire bâtir des autels. Notre clergé renfrogé a mis les saints français dans le plus profond discrédit.

On comprendra donc que si je parle de saint complaisant, ce n'est pas d'un saint français qu'il s'agit. C'est saint Janvier et pas un autre qui est en cause, saint Janvier le Napolitain, saint Janvier, le plus aimable des saints, lui qui, à époque fixe chaque année, y va benoîtement de son petit miracle avec la régularité d'un terme qu'il faudrait payer.

Le martyrologe nous apprend qu'il fut décapité, comme saint Denis; mais, tandis que saint Denis, furieux de subir cette ablation pour passer sous la porte qui porte son nom, s'en alla sa tête sous le bras, en nous léguant qu'une vilaine légende, saint Janvier, qui chérissait les Napolitains, leur laissa son sang, en leur promettant de lui rendre chaque année sa couleur carminée, et de le faire revivre dans les ampoules qui le contiendraient.

Et de fait la promesse de Janvier fut religieusement tenue pendant de longs siècles, et ce ne fut que plus modernement qu'il faillit y manquer. D'où le peuple croyant s'imaginait que le saint était très en colère et qu'il allait se venger.

Mais l'exemple de Championnet est là pour attester que, de la part du saint, il n'y avait qu'un oubli tout à fait involontaire, très facile à réparer.

Championnet, en 1799, était entré à Naples à la tête des troupes françaises, et c'était pendant l'occupation française que le miracle du rajournement du sang devait s'accomplir. Au jour dit, la cathédrale est pleine, la foule attend anxieuse. L'heure passe, le miracle ne se fait pas. Les Napolitains s'en émeuvent; le bruit se répand que la présence de ces hérétiques de Français empêche seule saint Janvier de tenir sa promesse, qu'il n'y aura rien de fait tant que les Français seront là. Championnet, qui craint plus la foule fanatique que tous les saints réunis, ne fait qu'un signe au prêtre qui tient les ampoules; ce signe veut dire: « Vite le miracle, ou gare la bombe! »

Et, merveille de la foi, de la foi persévérante, ce signe n'est pas plus tôt aperçu du prêtre que le miracle s'accomplit, aux applaudissements des fidèles.

Cette année-ci, saint Janvier n'a pas voulu mentir à sa bonne renommée. Le jour même où arrivait à Naples le décret ordonnant l'évacuation du couvent de la Sapienza, le miracle devait avoir lieu.

— Il n'aura pas lieu, disaient les dévotes. Le saint protestera contre l'expulsion des sœurs!

— Bah! qui sait? pensaient les sceptiques.

Et les sceptiques ont eu raison. Le miracle a eu lieu.

Mais, où allons nous, si les saints eux-mêmes se désintéressent des questions religieuses?

Peut-être que pour les saints ces questions n'existent pas, à moins que ce qui n'existe pas ce soient justement les saints.

## PERSECUTIONS CATHOLIQUES

(Suite, voir le n° 52)

En 1740, un prêtre refusa des billets de confession à deux jeunes officiers, parce qu'ils avaient avoué être membres d'une loge. Cet événement fit du bruit en Hollande, et beaucoup de pamphlets furent publiés pour et contre la Franc-Maçonnerie. Il fallut que les Etats-Généraux, intervinssent pour mettre fin à cette polémique, qui commençait à aggraver fortement les esprits. Ils défendirent aux ecclésiastiques de questionner leurs pénitents sur le fait de la Maçonnerie, et ordonnèrent au prêtre

qui avait été l'origine de tous ces débats, de délivrer aux deux officiers les billets de confession qu'il leur avait refusés.

Vers la même époque, les réunions maçonniques éveillaient en France la sollicitude des magistrats. Le 10 septembre 1737, le commissaire de police, Jean de Lespinay, instruit qu'il devait se tenir une assemblée très nombreuse de francs-maçons, chez Chapelot, marchand de vins à la Rapée, à l'enseigne de Saint-Bonnet, s'y transporta, accompagné de Viéret, exempt de robe courte, et de quelques soldats, dans l'intention de dissoudre l'assemblée. Arrivé sur les neuf heures et demie du soir, il y vit un très grand nombre de personnes portant des insignes. Les avenues étaient occupées par quantité de laquais et de carrosses, tant bourgeois, de remise que de place.

Soit que ses dispositions ne fussent pas bien hostiles, soit que l'affluence qu'il apercevait lui inspirât quelques craintes sur les suites de la rumeur qu'il pourrait déployer, Lespinay ne pénétra pas dans le salon où les frères étaient réunis, et il remarqua de loin seulement qu'une table y était dressée et qu'il y avait une grande quantité de couverts. Cependant, il crut de son devoir de représenter, du moins aux personnes qui lui semblèrent faire partie de la Société « que de telles assemblées étaient prohibées. » La plupart de ceux à qui il s'adressa se retranchèrent dans l'ignorance où ils étaient du texte de la loi, et protestèrent qu'en se réunissant ainsi « ils ne soupçonnaient pas qu'ils fissent rien de répréhensible. » Malheureusement, les réponses qu'il reçut ne furent pas toutes aussi anodines, le duc d'Antin, qui survint au moment de l'explication, s'emporta et le rudoya violemment, en lui intimant, l'épée à la main, de se retirer.

Le cabaretier Chapelot fut, pour ces faits, assigné à comparaître à l'audience de la chambre de police du Châtelet, le 14 du même mois — septembre 1737 — ne s'étant pas présenté, il fut condamné par Héroult, lieutenant de police, à mille livres d'amende, à avoir son cabaret fermé et muré pendant six mois. Quelles que fussent les raisons que fit valoir, par la suite, le cabaretier victime d'avoir reçu chez lui des francs-maçons, la condamnation n'en fut pas moins exécutée.

Malgré cette condamnation, les francs-maçons n'en continuaient pas moins leurs assemblées; c'est alors que le lieutenant de police Héroult crut de son devoir d'agir directement contre eux.

A cette époque, les francs-maçons ne possédaient pas de locaux de réunions, ils n'avaient pas ce qu'on appelle aujourd'hui des Loges. Ils se réunissaient quelquefois dans des lieux déserts, mais le plus souvent dans des cabarets ou auberges, où ils trouvaient une salle assez isolée pour être à l'abri des indiscrétions. Le lieu, le jour et l'heure du rendez-vous se passaient de bouche en bouche. Une fois réunis, on s'assurait que toutes les issues étaient gardées, les frères traçaient sur le plancher les signes symboliques à la craie, que l'on effaçait à la fin des travaux, et l'on procédait aux initiations ou aux fêtes.

Ayant appris que, le 27 décembre 1738, devait avoir lieu une fête d'ordre, le lieutenant Héroult se rendit en personne à l'hôtel de Soissons, rue des Deux-Ecus, saisit le mobilier, s'assura de la personne de plusieurs maçons en les faisant enfermer dans les prisons de Fort-l'Évêque.

Ces rigneurs n'ayant pas arrêté les réunions de Loge, la chambre de police du Châtelet rendit le 5 juin 1744, une sentence qui renouvelait aux francs-maçons, les défenses faites de se réunir en loge, interdisant aux propriétaires et cabaretiers de les recevoir, sous peine de trois mille livres d'amende.

Exécutant cette sentence, le commissaire Lavergée se transporta, le 8 juin 1745, à l'hôtel de Soissons, où des francs-maçons procédaient à une réception. Il dissipa les membres de la réunion et saisit les meubles et ustensiles maçonniques. Quant à l'hôtelier, nommé Le Roy, il fut condamné à trois mille livres d'amende conformément à la sentence du 5 juin 1744.

L'excommunication de Clément XII produisit son effet dans toute la chrétienté, comme nous allons le voir par la suite. En Suisse, le 5 mars 1745, le gouvernement de Berne, rendait une ordonnance qui enjoignait aux bourgeois et autres sujets de la République, d'abjurer les engagements qu'ils pouvaient avoir pris comme francs-maçons, interdisait, en outre, dans toute l'étendue du territoire bernois, l'exercice des pratiques maçonniques, et statuait que les délinquants seraient punis d'une amende de cent écus blancs, et privés, selon le cas, de leurs emplois, charges et bénéfices. Cet édit, après quelques années, tomba en désuétude.

En Allemagne, subissant l'influence du clergé, les magistrats municipaux s'appliquèrent avec plus d'ardeur encore, à poursuivre les francs-maçons, à interdire et à dissoudre les réunions maçonniques. Cependant l'autorité civile n'obtenant pas les résultats qu'elle s'était proposés, malgré quantité d'arrestations, de saisies et de mises sous séquestre des biens des francs-maçons, malgré de nombreuses victimes faites à l'instigation des prêtres et des moines prêcheurs; elle employa les moyens énergiques.

A Dantzig, pour parler seulement des faits précis qui nous sont révélés par l'histoire, où par des titres parvenus jusqu'à nous; les magistrats municipaux firent publier, le 3 octobre 1763, un édit qui « défendait à tout citoyen, aubergiste, cabaretier ou autre, de tolérer à l'avenir, en aucune manière, les réunions de francs-maçons,

de ne laisser s'établir aucune Loge, sous peine d'emprisonnement, et ordonnait à tous les habitants de dénoncer à l'autorité les vénérables, les surveillants, tous les dignitaires des Loges, les servants, les lieux de réunions, les noms de ceux chez qui étaient déposés les archives, la caisse, les ustensiles, les meubles maçonniques etc. » Ledit édit promettait, en outre, de tenir secret le nom des dénonciateurs.

(A suivre.)

## LA FRANC-MAÇONNERIE

Pendant et après la Révolution de 1793

L'institution maçonnique, en effet, allait bientôt réparaître, non avec toute la liberté dont elle a besoin, enchaînée au char de l'homme qui remplissait alors la France de son nom et l'Europe du bruit de ses victoires; mais avec une force qui devait lui conquérir des empires, porter au fanatisme, aux préjugés les plus rudes coups qu'ils eussent encore reçus chez les nations étrangères; les armées devaient être ses auxiliaires, les missionnaires chargés de répandre ses doctrines.

Ainsi, pour résumer son rôle en Europe, durant le dix-huitième siècle, la Franc-Maçonnerie prépare aux modifications profondes qu'une constitution nouvelle apportera dans les lois, dans les mœurs; elle les jette dans les idées, elle les incruste dans les esprits, elle en nourrit les espérances. Sous ce rapport, elle ne se borne pas à la théorie; elle applique, autant qu'il est en elle, le précepte de l'égalité, en proclamant tous les hommes égaux, en les faisant tels dans ses temples, elle les déclare tous dignes de la liberté, et, présentant une image de cette liberté, elle donne, dans son sein, à tous les adeptes, le droit d'être et d'être élus; elle combat et brise l'incorruptibilité que quelques hommes ont introduite dans la grande-maîtrise, égarés sans doute par l'exemple de la royauté; enfin, elle aspire à la fraternité universelle qui, unissant tous les peuples dans un lien commun, rendra la guerre impossible; pour joindre l'exemple au précepte, elle appelle frères les initiés de tout l'univers, et les accueille également.

Voilà son œuvre; elle la remplit, mais elle ne s'est pas fait des théories pour les circonstances, elle ne les prêche point parce qu'elle sent leur triomphe prochain, elle n'élève pas un drapeau nouveau; elle est ce qu'elle doit être irrévocablement, sous peine de n'être pas, et ses préceptes sont les mêmes que nous avons vus écrits dans le livre de Zoroastre: « Regardez ces voûtes — celle des cieux et celle du temple, elles réunissent, sans distinction, les rois et les sujets (4). »

Au milieu des luttes qui divisent la France, la Franc-Maçonnerie, qui n'est pas un pouvoir politique, qui n'a pas d'action directe, ne peut pas, comme corps, devenir un parti; elle n'est ni montagnarde, ni girondine, elle est philosophe; elle a cherché la liberté, elle l'a vue, elle sait où elle se trouve, elle le dit, mais elle n'a pas de système gouvernemental pour arriver au but.

Sous le rapport religieux, depuis sa réapparition en France, son invasion simultanée de presque tous les points de notre continent, elle rend un culte au Grand-Architecte de l'Univers; elle prodigue les secours à ceux qui souffrent, fonde des établissements pour les orphelins et les vieillards, unit les hommes par le lien de la bienfaisance; elle s'efforce d'atteindre à la réalisation des principes de l'Evangile, entre-

(1) Hérodote, t. I, ch. cxxxii.

voyant le bonheur des peuples dans cette réalisation; ainsi, elle conserve une foi, pratique la charité, nourrit une espérance, et ces trois mots sont, en effet, la devise de l'un de ses principaux grades.

Ceux qui ont écrit contre elle lui ont reproché de n'avoir pas été persécutée durant la Révolution, reproche absurde, si l'on se rend compte des faits. Ses membres, également animés de l'amour du bien public, ont suivi des routes diverses, selon qu'ils ont été entraînés par leur position dans la société, par leurs familles, par leurs opinions philosophiques. Tous voulaient le bien comme elle le veut elle-même, chacun cherchait à réaliser de la façon qui lui semblait le plus propre à l'atteindre, et cette différence dans l'action devait résulter inévitablement de la liberté laissée dans les Loges à toutes les idées d'application.

Aussi bien, dans ces jours difficiles, il y avait place pour tous les systèmes, tous avaient chance de succès, nul n'a pu être appliqué complètement au milieu d'un orage qui les a frappés tour à tour. Il en est sorti l'émancipation de la France, un peuple nouveau. A cet immense résultat, la Franc-Maçonnerie a contribué comme résultat philosophique, comme ordre; ses adeptes y ont contribué comme citoyens, et la part qu'elle a prise à ce grand mouvement, qui a régénéré l'Europe, sera toujours l'un de ses plus beaux titres à la reconnaissance des peuples.

(A suivre.)

## VARIÉTÉS

Lettre de M. Cass... à M. Beccaria

Dans notre article Variétés, nous commençons aujourd'hui la publication d'une longue lettre, écrite en 1766 au marquis César Bonesana de Beccaria, auteur du traité des *Délits et Peines*, 1764, in-8°, traité qui eut à cette époque un succès prodigieux.

Cet ouvrage, dont les idées sont devenues populaires, prenait la défense de l'opprimé, se prononçait pour la séparation du pouvoir judiciaire et du pouvoir législatif, proscrivait les arrestations arbitraires, s'élevait énergiquement contre la torture, demandait une juste répartition de la peine proportionnée au délit, posait la base de l'institution du jury, etc., etc. Il fut publié en toutes les langues et commenté par les philosophes français.

Cependant, il attira à son auteur une dénonciation comme ennemi de la religion et de la royauté. Beccaria aurait certainement eu maille à partir avec la congrégation de l'Index et l'inquisition, sans la toute puissante protection de Firmiani, gouverneur du Milanais. Ce qui montre bien que toute idée nouvelle, même la plus généreuse, est suspecte à la secte catholique.

La lettre que nous publions, éclaire, par le détail, un des beaux côtés de temps soi-disant civilisés, vers lesquels les esprits bien pensants voudraient nous ramener.

Il semble, Monsieur, que toutes les fois qu'un génie bienfaisant cherche à rendre service au genre humain, un démon funeste s'élève aussitôt pour détruire l'ouvrage de la raison.

A peine eûtes-vous instruit l'Europe par votre excellent livre sur les *Délits et peines*, qu'un homme qui se dit juriconsulte écrivit contre vous en France. Vous aviez soutenu la cause de l'humanité, et il fut l'avocat de la barbarie. C'est peut-être ce qui a préparé la catastrophe du jeune chevalier de la Barre, âgé de dix-neuf ans, et du fils du président de Talonde, qui n'en avait pas encore dix-huit.

Avant que je vous raconte, Monsieur, cette horrible

aventure qui excite l'étonnement et la pitié de l'Europe entière (excepté peut-être de quelques fanatiques, ennemis de la nature humaine), permettez-moi de poser ici deux principes que vous trouverez incontestables:

1° Quand une nation est encore assez attachée aux anciens usages pour faire subir aux accusés le supplice de la torture, c'est-à-dire pour leur faire souffrir mille morts au lieu d'une, sans savoir s'ils sont innocents ou coupables; il est clair au moins qu'on ne doit point exercer cette cruauté contre un accusé quand il convient de son crime, et qu'on n'a plus besoin d'aucune preuve.

2° Il est contre la nature des choses de punir les violations des usages reçus dans un pays, les délits commis contre l'opinion régnante, et qui n'ont opéré aucun mal physique, du même supplice dont on punit les parricides et les empoisonneurs.

Si ces deux règles ne sont pas démontrées, il n'y a plus de loi, il n'y a plus de raison sur la terre; les hommes sont abandonnés à la plus capricieuse tyrannie; et leur sort est fort au-dessous de ce qu'on appelle des bêtes.

Ces deux principes établis, je viens, Monsieur, à la funeste histoire que je vous ai promise.

Il y avait dans Abbeville, petite cité de la Picardie, une abbess, fille d'un conseiller d'Etat très estimé: c'est une dame aimable, de mœurs au fond très régulières, d'une humeur douce et enjouée, bienfaisante et sage, sans superstition.

Un habitant d'Abbeville, nommé B..., âgé de soixante ans, vivait avec elle dans une grande intimité, parce qu'il était chargé de quelques affaires du couvent; il est lieutenant d'une espèce de petit tribunal qu'on appelle l'*Election*, si l'on peut donner le nom de tribunal à une compagnie de bourgeois, uniquement préposés pour régler l'assise de l'impôt appelé la *taille*. Cet homme devint amoureux de l'abbess, qui ne le repoussa d'abord qu'avec sa douceur ordinaire, mais qui fut ensuite obligée de marquer son aversion et son mépris pour ses importunités trop redoublées.

Elle fit venir chez elle, dans ce temps-là, en 1764, le chevalier de La Barre, son neveu, petit fils d'un lieutenant-général des armées, mais dont le père avait dissipé une fortune de plus de quarante mille livres de rente. Elle prit soin de ce jeune homme comme de son fils, et elle était prête de lui faire obtenir une compagnie de cavalerie; il fut logé dans l'intérieur du couvent, et M<sup>me</sup> sa tante lui donnait souvent à souper ainsi qu'à quelques jeunes gens de ses amis. Le sieur B..., exclu de ses soupers, se vengea en suscitant à l'abbess quelques affaires d'intérêt.

Le jeune La Barre prit vivement le parti de sa tante et parla à cet homme avec une hauteur qui le révolta entièrement. B... résolut de se venger; il sut que le chevalier de La Barre et le jeune Talonde, fils du président de l'*Election*, avaient passé depuis peu devant une procession sans ôter leur chapeau; c'était au mois de juillet 1765. Il chercha dès ce moment à faire regarder cet oubli momentané des bienséances comme une insulte préméditée faite à la religion. Tandis qu'il ourdissait secrètement cette trame, il arriva malheureusement que le 9 août de la même année on s'aperçut que le crucifix de bois posé sur le Pont-Neuf d'Abbeville était endommagé, et l'on soupçonna que des soldats ivres avaient commis cette insolence impie.

Je ne puis m'empêcher, Monsieur, de remarquer ici qu'il est peut-être indécemment et dangereux d'exposer sur un pont ce qui doit être révérend dans un temple catholique; les voitures publiques peuvent aisément le briser ou le renverser par terre. Des ivrognes peuvent l'insulter au sortir d'un cabaret, sans savoir même quel excès ils commettent. Il faut remarquer

encore que ces ouvrages grossiers, ces crucifix de grands chemins, ces images de la *Vierge Marie*, ces *Enfants Jésus* qu'on voit dans les niches de plâtre, au coin des rues de plusieurs villes, ne sont pas un objet d'adoration tels qu'ils le sont dans nos églises; cela est si vrai, qu'il est permis de passer devant ces images sans les saluer. Ce sont des monuments d'une piété mal éclairée, et au jugement de tous les hommes sensés, ce qui est saint ne doit être que dans les lieux saints.

Malheureusement, l'évêque d'Amiens étant aussi évêque d'Abbeville, donna à cette aventure une célébrité et une importance qu'elle ne méritait pas. Il fit lancer des *monitoires*; il vint faire une procession solennelle auprès de ce crucifix, et l'on ne parla dans Abbeville que de sacrilèges pendant une année entière. On disait qu'il se formait une nouvelle secte qui brisait tous les crucifix, qui jetait par terre toutes les hosties et les perçait à coup de couteau. On assurait qu'elle avaient répandu beaucoup de sang.

Il y eut des femmes qui crurent en avoir été témoins. On renouvela tous les contes calomnieux répandus contre les juifs dans tant de villes d'Europe. Vous connaissez, Monsieur, à quel excès la populace porte la crédulité et le fanatisme, trop souvent encouragé par quelques moines.

Le sieur B... voyant les esprits échauffés confondit malicieusement ensemble l'histoire du crucifix et celle de la procession, qui n'avaient aucune connexion.

Il rechercha toute la vie du chevalier de La Barre; il fit venir chez lui valets, servantes, manœuvres; il leur dit d'un ton d'inspiré qu'ils étaient obligés, en vertu des *monitoires*, de révéler tout ce qu'ils avaient pu apprendre à la charge de ce jeune homme; ils répondirent tous qu'ils n'avaient jamais entendu dire que le chevalier de La Barre eût la moindre part à l'endommagement du crucifix.

On ne découvrit aucun indice touchant cette mutilation, et même alors il parut fort douteux que le crucifix eût été mutilé exprès. On commença à croire (ce qui était assez vraisemblable), que quelque charrette chargée de bois avait causé cet accident.

Mais, dit B..., à ceux qu'il voulait faire parler, si vous n'êtes pas sûrs que le chevalier de La Barre ait mutilé un crucifix en passant sur le pont, vous savez au moins que cette année, au mois de juillet, il a passé dans une rue avec deux de ses amis, à trente pas d'une procession, sans ôter son chapeau. Vous avez ouï dire qu'il a chanté une fois des chansons libertines; vous êtes obligés de l'accuser sous peine de péché mortel.

Après les avoir ainsi intimidés, il alla lui-même chez le premier juge de la sénéchaussée d'Abbeville. Il y déposa contre son ennemi, il força ce juge à entendre les dénonciations.

(A suivre.)

## L'ÉGLISE CATHOLIQUE

(Suite, voir le n 52)

Jésus avait été le disciple de Jean, il avait écouté sa parole, il prêcha à son tour; il était moins passionné, moins mystique et plus doux que Jean-Baptiste; sa doctrine se composait des traditions d'Orient, il prêchait la résignation. « Qu'importe le bonheur sur cette terre, disait-il, où tout est périssable? Le bien-être est un danger plus qu'un avantage, la vraie félicité se trouve dans les cieux. »

Le peuple restait froid à ces paroles, ce n'était pas la résignation qu'il lui fallait, il était las des excès du fisc qui le dépouillait, il était exténué de misère et altéré de vengeance contre les Ro-

## SOCIÉTÉ DE JÉSUS

Études sur la Société de Jésus et les Jésuites

Par M. FERRER

Ancien Conseiller général du Rhône

### L'EXPULSION DES JÉSUITES

II

Après ces étranges révélations et la constatation des faits les plus monstrueux, le ministère public du parlement de Paris, toutes les chambres assemblées, prononça ces éloquentes paroles:

« Que penser, Messieurs, d'un Institut où tout est mystérieux, incertain, variable, qui ne présente dans ses vœux, dans ses règles, dans ses membres, dans son essence et son existence, dans l'habillement même du plus grand nombre de ceux qui le composent, que de l'incertitude, de l'instabilité; d'un Institut dont la résolution d'y vivre, et d'y mourir, sous l'obéissance du général, semblerait être le lien le plus fort, le caractère unique, et qui pourrait, au moyen de ce que sur quatre classes de jésuites il y en a trois qui peuvent souvent n'en pas porter l'habit — se trouver

tout à la fois répandu et caché dans toutes les conditions, dans toutes les professions et peut-être même dans toutes les religions? »

« Et de quelle conséquence ne paraîtront pas, dans tout Etat policé, les constitutions d'un pareil Institut, si l'on considère la nature et la forme de son gouvernement, la condition particulière et unique de celui qui en est le chef, la condition commune et générale de tous les membres sans aucune exception? »

Au Parlement de Provence, l'avocat général du roi, M. Le Blanc de Castillon, après avoir déclaré que l'approbation la plus expresse de la puissance ecclésiastique ne peut jamais suppléer le concours ou arrêter l'inspection de la puissance séculière qui, d'une part, a le droit de rejeter ce qui pourrait avoir été surpris à la puissance ecclésiastique contre ses propres intérêts; et qui, d'autre part est seule arbitre de l'intérêt de l'Etat établi:

1° Que l'Institut de la Société de Jésus n'était qu'un simple énoncé, duquel on pouvait d'autant moins se prévaloir qu'il était uniquement relatif à des bulles, dont cette Société avait reconnu elle-même l'excès, en faisant l'abandon des privilèges inouïs que ces bulles lui avaient accordés;

2° Que rien n'était capable de balancer l'impression ineffaçable que formera toujours, dans tous les cœurs français, la réclamation que le premier plan de cet Institut excita dans tous les ordres de l'Eglise et de l'Etat, évêques, magistrats, universités, pasteurs du second ordre, dont l'accord et le concert représentaient le vœu commun de la religion et de l'Etat, l'unité de leurs intérêts toujours inséparables, lorsque la passion et le préjugé n'entreprennent pas de les diviser.

Au Parlement de Bretagne, M. Louis-René de Caradeuc de la Chalotais, procureur général du

roi et l'un des plus grands esprits de son siècle, s'exprima en ces termes:

« Il est inutile de demander si l'Institut et le régime des jésuites sont compatibles avec le gouvernement des Etats. Pour qu'un institut puisse se lier avec les principes d'un gouvernement, il faut qu'on ne puisse tirer de ses constitutions des conséquences qui contredisent les lois. Je ne connais point de pays, point de nations, soit aristocratique ou vivant sous une démocratie avec les lois duquel les constitutions des Jésuites puissent s'allier. »

Au Parlement de Normandie, toutes les Chambres assemblées, le procureur général du roi, M. Charles, après un long et consciencieux examen des constitutions des jésuites, s'écria avec une énergie et noble indignation:

« Proscrivez d'une manière digne de votre zèle une association formidable aux maîtres même de la terre. Vengez à la fois la Religion, l'Etat, les peuples et les souverains. La renommée est aux portes de ce sanctuaire auguste; elle attend, dans un silence respectueux, que vous ayez prononcé, pour porter jusqu'aux extrémités du monde la nouvelle d'un arrêt qui prépare le repos public, le triomphe des mœurs, l'indépendance des trônes et la sûreté des rois.

« Vous tenteriez en vain de réformer un corps qui compte au nombre de ses prérogatives celle d'être irriformable... Brisez le colosse d'une Société ennemie de tout ordre et de toute hiérarchie; d'une Société que toutes les lois réprouvent; d'une Société qui paraît avoir entrepris de subjugué l'univers par la multitude, en modifiant à son gré les mœurs, les sentiments, les préjugés de tous les hommes; la Religion et l'Etat attendent de votre justice un arrêt qui venge leurs droits les plus saints.

« Nous pourrions, Messieurs, poursuit l'emi-

ment procureur général, prendre dès maintenant des conclusions absolues et définitives contre une Société que l'univers accuse des plus grands excès; dont la naissance, les progrès et le régime portent un caractère manifeste de réprobation, que toutes les puissances ont intérêt à détruire, et qui s'est elle-même condamnée au néant par l'infraction constante et opiniâtre des conditions auxquelles elle a été reçue dans l'Etat. »

A Bordeaux, le Parlement ordonna la suppression des deux volumes contenant les constitutions des jésuites. Il déclara les vœux et serments faits par les prêtres et écoliers soi-disant jésuites, abusifs, téméraires, inconsidérés et non valablement émis.

Il prescrivit l'évacuation par les jésuites, avant le 1<sup>er</sup> août 1762, des maisons, collèges, noviciats, pensionnats et généralement de toutes les maisons qu'ils occupaient, soit à titre de résidence ou de mission, soit dans la ville ou dans la campagne.

De plus, le Parlement de Bordeaux décida que les soi-disant jésuites ne pourraient être admis à aucun bénéfice, à aucune chaire ou enseignement public, à aucune charge civile ou municipale, à aucun office de judicature ou autres fonctions publiques, etc.

A Perpignan, le Conseil souverain de Roussillon, dans un arrêt longuement et sagement motivé, précédé de nombreux considérants, prescrivit les mêmes mesures et déclara que l'Institut, le régime et les constitutions de la Société de Jésus, étaient attentatoires à toute autorité spirituelle et temporelle, incompatibles avec les principes et les règles de tout Etat policé, et propres au fanatisme et à la corruption des mœurs.

(A suivre.)

mains. Jésus comprit qu'il lui fallait reprendre la tradition de Jean-Baptiste, qu'il lui fallait être l'écho, la voix, l'interprète des passions, des colères, des espérances de cette foule de misérables; il devint plus radical que son prédécesseur, il prêcha ouvertement la guerre civile. Il racontait souvent la parabole de Lazare. « Pauvre, couvert d'ulcères, couché à la porte du riche, attendant les miettes qui tombaient de sa table; le pauvre meurt et est porté dans le sein d'Abraham, le riche meurt à son tour et du fond de l'enfer il s'écrie: Père Abraham aie pitié de moi et envoie Lazare, afin qu'il trempe dans l'eau le bout de son doigt et qu'il me rafraîchisse la langue, car je souffre cruellement dans cette flamme. »

« Abraham lui répond: Mon fils, songe que tu as eu ta part de bien pendant ta vie, et Lazare sa part de mal, maintenant il est consolé et tu es dans les tourments. »

Et après cette parabole, il s'écriait: « Malheur à vous qui êtes rassasiés, car vous aurez faim! Malheur à vous qui riez maintenant, car vous pleurerez. En vérité, je vous le dis, il serait plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux. »

Ces doctrines effraient les classes supérieures, les gens riches, les hommes d'ordre, les conservateurs de cette époque. On le considère comme un homme de désordre, un perturbateur, un révolutionnaire dangereux.

Jésus, craignant le contre-coup des colères qu'il a déchaînées, se retire dans le désert.

L'imagination populaire grandit Jésus de tout le prestige de la persécution; la mémoire encore pleine des prédications d'Elie, de Jérémie, d'Isaïe et de tous les prophètes, elle l'entrevoit à travers les mirages du désert, dans une grandeur sur-humaine, multipliant les miracles, elle le voit comme grand roi d'Israël, prêt à faire dominer sa religion sur toute la terre et délivrer le peuple de la domination romaine.

Jésus, dans le désert, au milieu d'un petit nombre de disciples, en dehors de toute contradiction, acquiert cette foi en lui, qui est l'élément indispensable aux grandes entreprises, aux grands dévouements. Il comprend que son prestige sera bien diminué dans une ville comme Jérusalem, mais il sent que rien n'est fait tant qu'il n'aura pas abordé le centre de la Judée. « Qu'importe que je périsse, se dit-il, pourvu que mon nom et mon œuvre soient sauvés. »

Il envoie deux émissaires à Jérusalem pour sonder le terrain et se rend dans la grotte des Oliviers pour y entendre leurs rapports; on décide une grande manifestation lors de son entrée à Jérusalem, à l'époque où les fêtes de Pâques y

amènent les Hébreux de tous les points de la Judée.

Les prophéties annonçaient que le Messie viendrait monté sur une ânesse, Jésus monte sur un âne, et, quelques jours avant Pâques, se met en marche pour Jérusalem, au milieu d'une foule de malheureux et de vagabonds qui agitent des branches d'oliviers et de palmiers en criant: Hosanna au fils de David! Béni soit le roi qui vient au nom du Seigneur!

Le lendemain, Jésus vint au temple avec ses disciples, et voyant une veuve mettre une obole dans le tronc, il dit: « Elle a donné plus que les autres; les autres ont donné de leur superflu, elle de son nécessaire. »

Près des portes du temple s'étaient établis, comme le font encore de nos jours les marchands de chrétiens, de chapelets, de médailles, etc., des marchands d'objets destinés aux cultes, d'animaux destinés aux sacrifices, des changeurs de monnaie; Jésus les en chassa en disant: « Ma maison est une maison de prières, et vous en faites un marché de voleurs. »

Les Pharisiens, irrités de cette audace, lui demandent de quel droit il agissait ainsi, qui lui en avait donné l'autorisation, et qui il était.

Jésus s'exaltant, se croit encore au désert et répond par l'anathème:

« Malheur à vous, hypocrites, sépulchres blanchis! Serpents, races de vipères, qui dévorez la maison des veuves, qui paraissez des hommes justes et qui n'êtes remplis que d'iniquités! Tout le sang innocent répandu sur la terre depuis Abel jusqu'à Zacharie retombera sur vous! »

« Je suis descendu du ciel, je suis issu de Dieu. Tout ce que le père fait, le fils le fait. Celui qui me voit, voit aussi mon père. »

Du haut du vertige où il s'était perdu, du haut de la popularité qui le proclamait Messie, Jésus retombe blasphémateur.

Les bandes galiléennes qui l'avaient amené en triomphe l'abandonnent, quelques-uns même cherchent des pierres pour le lapider; il se voit perdu et se retire avec ses disciples au jardin des Oliviers, où des soldats ne tardent pas à venir l'arrêter.

Il comparait devant le Sanhédrin, qui lui demande:

- Est-tu le Messie?
- Si je vous le disais, vous ne le croiriez pas.
- Est-tu le fils de Dieu?
- Oui.
- Qu'avons-nous besoin de témoins, dirent les juges, nous l'avons entendu de sa propre bouche, il mérite la mort.

(A suivre.)

REVUE DES THÉÂTRES

**Lyon.** — CÉLESTINS. — La semaine a débuté par la *Flamboyante*, joyeuse reprise, qui a permis à un véritable artiste de déployer toutes les ressources de son talent.

M. Huguenet, notre compatriote, s'est affirmé dans la *Flamboyante*, comme dans *Clara Soleil* un artiste d'avenir. Sa franchise, son jeu naturel, lui ont valu les applaudissements et les rappels du public.

MM<sup>mes</sup> Cécile et Marguerite Caron. M<sup>me</sup> Billon, MM. Mercier, Andral et Poncet ont partagé avec M. Huguenet les applaudissements et contribué au succès de ces deux comédies.

Une poignée de nouvelles pour terminer: Plusieurs de nos anciens artistes lyriques sont directeurs de théâtres, ce sont: MM. Bacquière, à Cette; Delrat, à Toulouse (théâtre du Capitole); Paravey, à Nantes (Grand-Théâtre); Dervilliers, à Constantine.

M. Merrit est engagé à Gand; M. Bourgeois vient de débiter à la Monnaie, de Bruxelles; M. Couturier va à Anvers; M. Dupuy, à Genève.

MM. Manoury, Hyacinthe, Dauphin, sont engagés à Bordeaux.

MM. Tournié et Cabannes sont à Toulouse, ainsi que MM<sup>mes</sup> Jacob et de Basta.

Ajoutons que M<sup>me</sup> Linsé est engagée à Nîmes, M<sup>me</sup> de Villeraie à Genève.

AVIS

La prochaine réunion du Comité de Direction du journal n'aura lieu que le samedi 9 octobre prochain.

BIBLIOGRAPHIE

La 45<sup>e</sup> livraison de la *Grande Encyclopédie* (prix: 4 fr.) vient de paraître chez les éditeurs H. LAMIRAULT et C<sup>ie</sup>, rue de Rennes, 61, à Paris.

Elle contient notamment la fin de l'important article *Analyse*, avec une magnifique planche hors texte, en couleurs, représentant le spectre solaire, et un curieux travail historique et politique au mot *Anarchie*. Envoi du 1<sup>er</sup> volume, contre un mandat-poste de 25 francs.

*La Patrie française*, livre de lecture à l'usage des écoles primaires, cours moyen et supérieur, par MM. Charles Comte, professeur agrégé au lycée de Reims. — Victor Jeanvrot, conseiller à la cour d'Angers. — Paris, Charavay, libraire, rue Furstemberg, 4.

Nous recommandons vivement cet ouvrage, c'est le premier recueil des morceaux choisis, à la fois laïque (c'est-à-dire débarrassé de tout élément théologique), patriotique et républicain.

Nos lecteurs connaissent trop bien la haute portée de cet ouvrage pour que nous ayons à en renouveler l'éloge.

**Le Spiritisme dans l'antiquité et dans les temps modernes**, par le même auteur. Chez Georg — Prix: 5 fr.

Ouvrage d'une érudition peu commune et d'un très grand intérêt historique et philosophique. L'auteur n'a pas craint d'employer le mot de *spiritisme*, parce que, suivant la juste remarque de M. Victor Meunier, ce mot nous transporte sur le terrain d'origine de toutes les religions et nous en remet la matière première sous les yeux.

**La Tribune des Peuples**, revue internationale du mouvement social dans les cinq parties du monde. — Rédaction et administration: Librairie des Deux-Mondes, Paris, rue de Loos, 17.

Abonnement, France: Un an, 5 francs; Union postale, 6 francs.

Sommaire du n<sup>o</sup> 5, août-septembre. — De l'utilisation des grandes forces de la nature. — Cassins. La résurrection des morts. — D<sup>r</sup> Rosselli. Les troubles en Arménie. — Un Arménien. Influence du milieu économique sur la durée de l'existence. — D. Descamps. Lettre des Etats-Unis. — Frédéric Tufferd. Congrès international de la libre pensée.

Mouvement social international. — Europe: — Autriche, Belgique, Bulgarie, Turquie, Italie. — Asie: Perse, Indes françaises. — Afrique: Maroc. — Amérique du Nord: Antilles, La Martinique, Porto-Rico, République Dominicaine. — Océanie: Polynésie.

Revue bibliographique internationale. — Un numéro de cette revue est envoyé à titre d'essai, gratis et franco, à tous ceux de nos lecteurs qui en feront la demande, à la Librairie des Deux-Mondes, Paris, rue de Loos, 17, avec le bulletin donnant l'analyse des publications en vente à cette librairie.

L'Administration du *Franc-Maçonn*, désireuse de faire participer ses nombreux lecteurs aux avantages d'une publicité peu coûteuse et très répandue, vient de fixer, ainsi qu'il suit, le prix des insertions dans le *Franc-Maçonn*:

ANNONCES (la ligne) ..... 0 f. 25  
RÉCLAMES ..... 0 f. 50

Des conditions spéciales seront faites aux annonces périodiques ainsi qu'aux annonces de librairie.

Toutes les annonces ou réclames doivent être adressées à l'administration du journal, rue Ferrandière, 52, Lyon.

A VENDRE  
**FONDS DE PEINTRE-PLATRIER**  
S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> FAURE  
LYON. — PLACE SAINT-CLAIR, 7 — LYON

**INSECTICIDE GALZY**  
DESTRUCTION INFAILLIBLE des punaises, puces, poux, mouches, cousins, cafards, mites, fourmis, chenilles, charançons, etc.  
Le kilog., 12 fr.; 400 gr. par poste, 1 fr. 95, cours d'Herbouville, 71, Lyon.

L'Administrateur-Gérant: J. REYNIER

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup> PARIS 61, Rue de Rennes, 61

**GRANDE ENCYCLOPÉDIE**  
INVENTAIRE RAISONNÉ  
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE  
MM. Barthélemy, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Deronbourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Ginzon, membre de l'Institut; D<sup>r</sup> L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Lavasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La **GRANDE ENCYCLOPÉDIE** formera environ 25 volumes gr. in-8<sup>o</sup> comportant de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 f.

Chaque livraison	Payables à raison	Chaque volume broché
1 franc	de 10 francs par mois	25 francs

**LA PRINCIPALE**  
51, rue de Chartres, LYON

BUREAU SPÉCIAL  
Pour l'Achat et la Vente des Immeubles et Fonds de Commerce  
Directeur: M. LOUIS, défenseur au Tribunal de Commerce

USINE A VAPEUR — FABRICATION MÉCANIQUE  
**BONTOUX Fils**  
à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)

Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments  
Sièges inodores en faïence  
Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs

**PHOTOGRAPHIE CÉLESTIN BILLARD**  
Rue Jean-Baptiste-Say, 22  
(Près la gare de la Vierge et du boulevard de la Croix-Rouge)  
— LYON —

Portraits artistiques à l'huile ou au pastel et à l'aquarelle. Tout ce qui concerne la Photographie. Reproductions photographiques des portraits peints ou dessinés et au daguerrétype. Portraits après décès.

ON OPÈRE TOUS LES JOURS PAR TOUS LES TEMPS ET ON SE REND A DOMICILE  
On remet à neuf les anciens Daguerrotypes

Maison de confiance fondée en 1851  
**ACHAUME Fils**  
Rue du Rhône, 32, Annonay (Ardèche)

Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône, Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges.

Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers, Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth.

Huile d'olives vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 jours; au comptant 2 0/0 d'escompte.

**Le goûter, c'est l'accepter!!!**

De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le **Café Rousset**. Excellent déjeuner au lait. Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé.

Prix: 4 fr. le kilo (le paquet de 250 gr.: 1 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 30.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature.

DEPOT GÉNÉRAL  
**V. ROUSSET**  
HERBORISTE DE 1<sup>re</sup> CLASSE  
LYON, rue Thomassin, 22, LYON

IMPRIMERIE NOUVELLE

Journaux  
Thèses, Mémoires, Actions  
Mandats, Prospectus  
Factures, Têtes de lettres  
Cartes de visite  
etc., etc.

ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES  
52, Rue Ferrandière, 52  
Près le quai du Rhône  
**LYON**

Labours  
Affiches, Lettres de décès  
Livrets de Société  
Registres, Catalogues  
Cartes d'adresse  
etc., etc.

TRAVAUX DE LUXE, ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX